

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Septembre 2019 : le gazole fait de la résistance

En septembre 2019, 13 271 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en hausse de 8,4 % par rapport à septembre 2018. Cette augmentation est la conséquence des faibles ventes de voitures enregistrées il y a un an à la suite de la mise en place de nouveaux tests d'homologation. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont progressé de 4,5 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en croissance de 11 %, ont représenté 62 % des immatriculations du mois de septembre. La hausse a concerné toutes les motorisations, y compris les modèles gazole. Ce carburant bénéficie actuellement d'un retour en grâce porté par les fortes consommations des modèles sans-plomb.

Deuxième marché par le nombre de transactions neuves, le segment des camionnettes, qui restait sur vingt-six augmentations consécutives, a décliné de 4 % par rapport à septembre 2018. Sur un an, ses ventes sont en croissance de 19 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Septembre 2019

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 116	1 660	539	1 194	1 671	8 180
Cyclomoteur	269	145	54	76	165	709
Motocycle	234	117	41	104	98	594
Voiturette	21	21	7	16	23	88
Remorque légère et caravane	154	97	32	64	82	429
VASP léger	244	66	38	48	128	524
Autobus et autocar	14	-	1	-	5	20
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	699	296	98	141	263	1 497
Camion	37	16	5	10	17	85
Tracteur routier	64	60	39	12	83	258
Semi-remorque	50	16	55	24	98	243
Remorque lourde	8	5	2	2	5	22
VASP lourd	4	2	1	1	5	13
Tracteur agricole	75	101	77	64	90	407
Engin agricole (autre que tracteur)	49	61	34	21	37	202
Ensemble	5 038	2 663	1 023	1 777	2 770	13 271

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

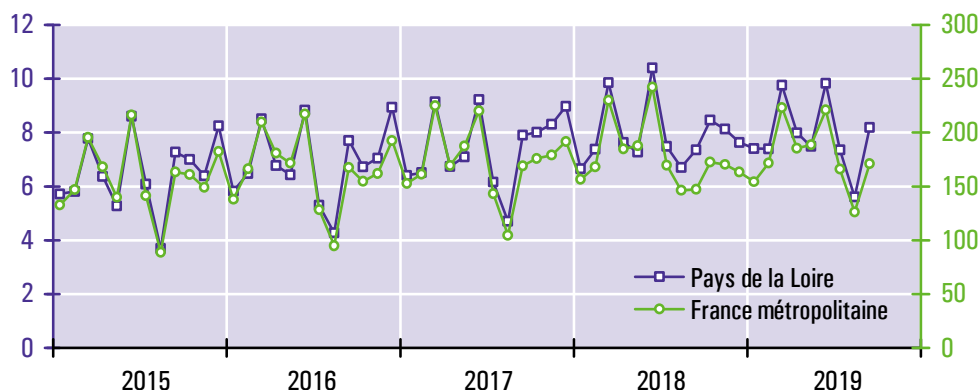
En septembre 2019, 8 180 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 11,2 % par rapport à septembre 2018, plus faible que celle observée en France métropolitaine (+ 16,3 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont reculé de 0,9 % dans la région et de 3,0 % dans l'Hexagone.

Le rebond des immatriculations par rapport à septembre 2018 s'explique par le bas niveau des ventes enregistré il y a un an. En effet, lors de l'été de 2018, par anticipation du durcissement de la réglementation européenne sur la pollution automobile, les constructeurs avaient consenti des rabais sur les véhicules les plus polluants. Ces baisses de prix avaient entraîné une envolée des immatriculations de voitures en juillet et en août de 2018 et par ricochet un recul en septembre.

Le mois dernier, le gazole a représenté 37 % des ventes de voitures, ce qui n'était plus arrivé depuis treize mois. L'engouement pour les SUV compacts (modèle familiale de taille moyenne et à carrosserie haute) participe à cette résurgence du diesel. D'après la presse spécialisée, environ 30 % des propriétaires de SUV essence depuis moins de quatre ans, souhaitent revenir au gazole en raison de l'augmentation de leur budget carburant.

Les ventes de modèles électriques (+ 86 %) et hybrides (+ 19 %) ont également été bien orientées en septembre. Leur part s'est maintenue entre 8 % et 10 % des immatriculations au cours des six derniers mois.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

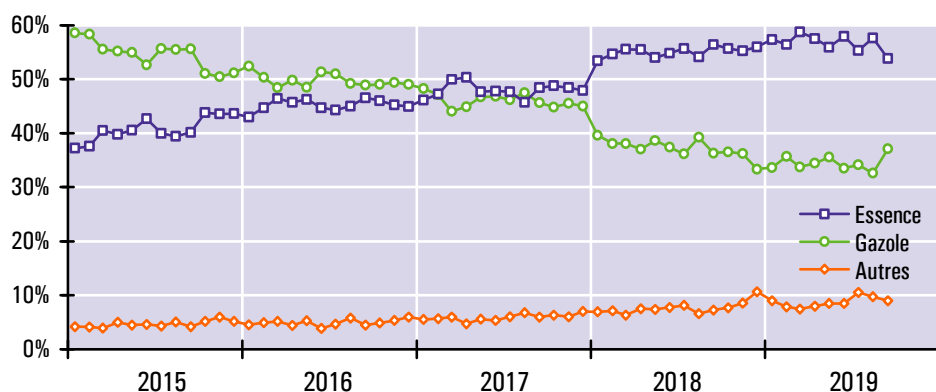
	Septembre 2019			Octobre 2018 à sept. 2019		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 116	38 %	+ 9 %	36 668	39 %	- 0,4 %
Maine-et-Loire (49)	1 660	20 %	+ 13 %	18 937	20 %	+ 1 %
Mayenne (53)	539	7 %	+ 0,2 %	6 375	7 %	- 3 %
Sarthe (72)	1 194	15 %	+ 14 %	14 514	15 %	- 4 %
Vendée (85)	1 671	20 %	+ 15 %	18 708	20 %	- 1 %
Essence	4 406	54 %	+ 6 %	53 807	57 %	+ 5 %
Gazole	3 037	37 %	+ 14 %	33 098	35 %	- 13 %
Hybride	497	6,1 %	+ 19 %	6 205	6,5 %	+ 16 %
Électricité	216	2,6 %	+ 86 %	1 954	2,1 %	+ 42 %
Autres motorisations	24	0,3 %	+ 1100 %	138	0,1 %	+ 294 %
Personnes morales	4 122	50 %	+ 27 %	42 505	45 %	+ 4 %
Personnes physiques	4 058	50 %	- 1 %	52 697	55 %	- 5 %
Ensemble	8 180	100 %	+ 11 %	95 202	100 %	- 1 %

¹ Évolution entre les immatriculations de septembre 2019 et celles de septembre 2018

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

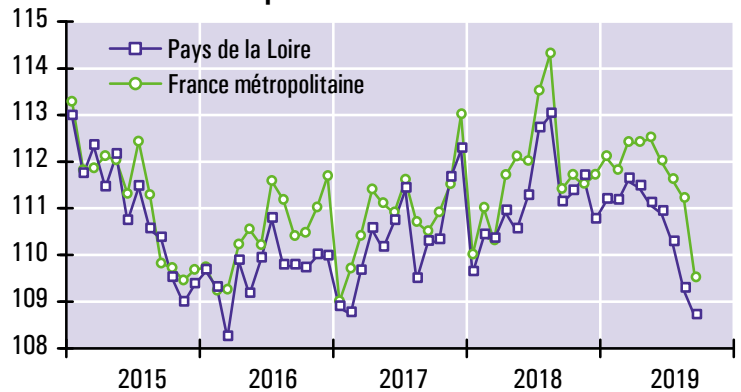


Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en septembre 2019 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 108,7 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,2 % par rapport à septembre 2018. Ces émissions de CO₂, basées sur des tests réalisés en laboratoire, ne sont pas le reflet fidèle des conditions effectives de circulation.

La baisse des émissions au cours des six derniers mois est un effet de l'augmentation des immatriculations de voitures électriques et de la proportion croissante de SUV roulant au gazole. À puissance égale, un modèle sans-plomb émet en effet plus de CO₂ qu'un véhicule diesel.

Émissions conventionnelles de CO₂ des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes de CO₂ / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

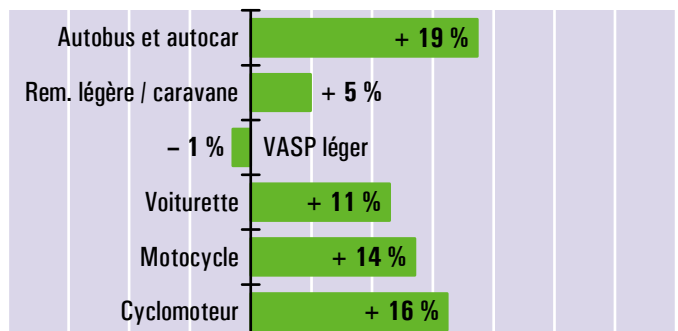
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, le redressement des immatriculations de motocycles s'est poursuivi : + 1 % en septembre, + 14 % sur les douze derniers mois. Celui des ventes de cyclomoteurs s'est amplifié : + 20 % en septembre, + 16 % sur les douze derniers mois.

Le mois dernier, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont été supérieures de 1,4 % à celles de septembre 2018. Il s'agit de la vingt-deuxième hausse d'affilée, soit une série inédite depuis presque deux décennies, égalant le précédent record d'augmentations consécutives (de novembre 1998 à septembre 2000). Après vingt-six augmentations de suite, le segment des camionnettes a en revanche fléchi de 4,2 % par rapport à septembre 2018. En cumul annuel, les ventes de camionnettes demeurent néanmoins en forte hausse (+ 19 %).

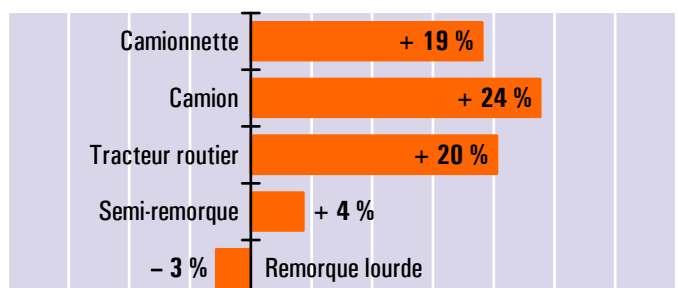
Le segment des VASP lourds est bien orienté (+ 6 % en cumul annuel) mais les ventes du mois dernier ont été inférieures de moitié à celles de septembre 2018. Sur un an, le machinisme agricole est en croissance de 23 %, malgré l'essoufflement observé en septembre (+ 2 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

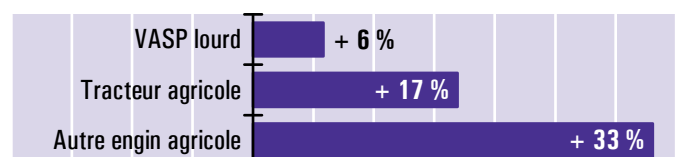
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (oct. 2018 à sept. 2019) et celles des mêmes mois un an auparavant (oct. 2017 à sept. 2018)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricyles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).